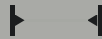


ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ MUTUEL

ARRÊT TECHNIQUE ET MAINTENANCE



• 01

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Ironvale Pipework & Fabrication

4200 Broadway St, Houston, TX 77012,
United States

• 02

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Marrow Bay Refining Co.

1400 Refinery Road, Texas City, TX 77590,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

• 01

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉNDA-2026-
0102

• 02

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

6 avril 2026

• 03

ÉMIS LE

10 mars 2026

• 04

DROIT APPLICABLE

État du Texas,
États-Unis

Ironvale Pipework & Fabrication LLC

Confidentiel – préparé pour Marrow Bay Refining Co.. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

POUR SIGNATURE

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0102



•01

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0102

•02

PARTIES

Ironvale
Pipework &
Fabrication et
Marrow Bay
Refining Co.

•03

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

6 avril 2026

•04

DURÉE

24 mois

•05

DROIT APPLICABLE

État du Texas,
États-Unis

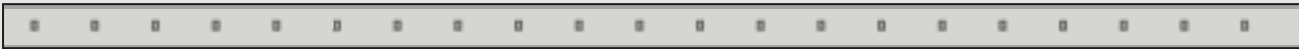
•06

STATUT

Pour signature

EN BREF

LA STRUCTURE DE CET ACCORD



• 01

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

6 avril 2026

La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer

• 02

DURÉE

24 mois

La confidentialité survit à l'expiration

• 03

OBJET

Arrêt technique et maintenance

Fabrication, essais et installation sur site de la tuyauterie de procédé de l'unité 3 – conçue pour s'inscrire dans la fenêtre d'arrêt, et non l'inverse.

• 04

DROIT APPLICABLE

État du Texas, États-Unis

Comté de Harris, Texas

• 05

PARTIES

Deux

Ironvale Pipework & Fabrication et Marrow Bay Refining Co.



OBJET ET CONTEXTE

L'arrêt programmé de l'unité 3 de Marrow Bay Refining Co. offre une fenêtre de neuf jours pour remplacer la tuyauterie de procédé signalée pour perte d'épaisseur lors de deux inspections consécutives. Voici le plan pour la fabriquer, la préparer et l'installer sans prolonger l'arrêt.

• SECTION

PRÉAMBULE

L'unité 3 de Marrow Bay Refining Co. utilise la même tuyauterie de procédé depuis la dernière expansion majeure de l'usine, et les deux dernières inspections d'arrêt programmé ont signalé une perte d'épaisseur sur onze tronçons critiques que l'équipe de maintenance ne peut plus reporter. La fenêtre d'arrêt de neuf jours est la seule occasion de la remplacer sans arrêter l'unité en dehors d'un arrêt programmé planifié — et il n'y a aucune marge pour une bobine livrée en retard ou une soudure qui échoue à l'épreuve hydrostatique sur le terrain.

Ironvale Pipework & Fabrication propose une mission de quatorze semaines qui traite l'ingénierie, la fabrication en atelier et l'installation sur site comme une seule séquence, construite à rebours à partir de la date d'arrêt. Nous menons les isométriques jusqu'à des bobines fabriquées et certifiées conformes avant le début de l'arrêt programmé, préposons tout sur site à l'avance, et mobilisons une équipe de terrain expérimentée pour les raccordements dès que l'unité est isolée. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

• 01

Ironvale Pipework & Fabrication

IRONVALE PIPEWORK &
FABRICATION LLC · EIN 84-1923765

4200 Broadway St, Houston, TX 77012,
United States

projects@ironvalepipework.com · +1 713 555
0121 · ironvalepipework.com

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

• 02

Marrow Bay Refining Co.

MARROW BAY REFINING CO., FILIALE
DE MARROW BAY ENERGY PARTNERS

1400 Refinery Road, Texas City, TX 77590,
United States

accounts@marrowbayrefining.com · +1 409
555 0166

CONDITIONS DE L'ACCORD

• 01

1. DÉFINITION DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, les tarifs, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord, ainsi que le fait qu'Ironvale Pipework & Fabrication et Marrow Bay Refining Co. sont en discussions concernant l'objet visé.

• 02

2. OBLIGATIONS DE LA PARTIE DESTINATAIRE

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi

protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

• 03

3. EXCLUSIONS

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

• 04

4. DURÉE ET SURVIE

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

• 05

5. RESTITUTION OU DESTRUCTION DES DOCUMENTS

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

• 06

6. RECOURS ET MESURES INJONCTIVES

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État du Texas, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Harris, Texas

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

POUR IRONVALE PIPEWORK
FABRICATION

• 01

Ironvale Pipework & Fabrication

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date

POUR MARROW BAY
REFINING CO.

• 02

Grant Holloway

VP, ARRÊTS PROGRAMMÉS ET
MAINTENANCE

Date

Ironvale Pipework & Fabrication — Service juridique



4200 Broadway St, Houston, TX 77012, États-Unis

projects@ironvalepipework.com · +1 713 555 0121 ·

ironvalepipework.com

Ironvale Pipework & Fabrication LLC · EIN 84-1923765